

2 B P R
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 7 Impasse Borde Blanque
81370 Saint-Sulpice-La-Pointe
908 427 321 RCS Toulouse

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 27 JUIN 2025

Ordre Du Jour :

- Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation amiable
- Nomination du liquidateur

PREMIERE RESOLUTION – Dissolution anticipée et mise en liquidation amiable

Les associés décident de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable en date du 30 juin 2025.

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention “société en liquidation”.

Le siège social de la liquidation est fixé au 7 impasse Borde Blanque 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

DEUXIEME RESOLUTION – Nomination du liquidateur

Le liquidateur de la société est Mr BOURAFI Mohammed, président de la société demeurant à 7 impasse Borde Blanque 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe, décide d'exercer les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Il déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur. En fin de liquidation, les associés constateront la clôture de la liquidation.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné au registre prévu par la loi.

Les associés

Mr BOURAFI Mohammed



Mr BOUCHALAGHEM Kais

